

M. Lumley: Non seulement les médecins, dont le député veut parler, mais tout vendeur—quiconque doit se servir d'une auto pour ses affaires—a droit à cette déduction. Le médecin ou le vendeur ne peut déduire ses dépenses de transport pour se rendre et revenir de son travail: absolument rien pour usage personnel.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Je pourrais dire que j'accepterais que nous envisagions une augmentation de \$400 ou un autre montant. On discute amplement aux États-Unis de ce que l'on appelle le déjeuner à un martini.

Une voix: Un déjeuner à trois martinis.

M. Ritchie: Un déjeuner à trois martinis. D'après ce que j'ai lu, il semble bien que le déjeuner à trois martinis survivra. Il y aura peut-être quelques autres réductions. Par exemple, les premières places au stade—ce qui fera du tort à l'équivalent américain de la Coupe Grey—ou les pavillons de chasse. De plus, en interdisant de tenir d'importants congrès à l'extérieur du pays les États-Unis ont énormément avantagé leurs hôtels et autres entreprises de ce genre et nous devrions en tirer une leçon. Il est très difficile de se montrer équitable dans ce domaine. Je pense qu'il y a un aspect de la question que l'on n'a pas abordé à la Chambre aujourd'hui même si je n'ai pas été ici pendant toute la journée. C'est au sujet des ouvriers spécialisés qui devront changer d'outils pour s'adapter au système métrique. De façon générale, je crois savoir qu'un ouvrier spécialisé doit acheter pour une valeur de \$400 à \$500 d'outils.

Une voix: Au moins.

M. Ritchie: Par exemple, j'ai rencontré l'autre jour dans l'avion un homme qui, sans être ouvrier spécialisé, m'a confié que ses deux filles avaient une bicyclette chacune et qu'il ne pouvait rien faire . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Il serait peut-être bon que je relise l'amendement aux députés. Il est rédigé en français. L'amendement de l'article 4 dit:

[*Français*]

Qu'on modifie le paragraphe 4(1) du bill en remplaçant les lignes 18 à 19, page 3, par ce qui suit:

«a) deux montants suivants: \$400 ou 3% du total constitué par»

Et qu'on y ajoute:

«ou il peut être déduit tous les frais de déplacement engagés pour se rendre au lieu de travail et en revenir par des salariés au moyen de transport en commun sur présentation de reçus et registres.»

[*Traduction*]

Je voudrais demander aux députés de borner leurs remarques à l'amendement. Une fois que nous en aurons disposé, nous pourrions revenir à l'étude de l'article 4.

M. Ritchie: Monsieur le président, j'essayais tout simplement de vous faire comprendre que la déduction maximum de \$400 accordée aux hommes de métier pour l'achat de nouveaux outils à la suite de la métrisation—d'ailleurs, la pire mesure que nous pouvions adopter en ce moment, étant donné qu'elle aggravera l'inflation et imposera aux travailleurs des dépenses supplémentaires—n'est certes pas trop basse. Si je ne m'abuse, c'est cette année ou l'année prochaine que tous les hommes de métier qui doivent s'acheter leurs propres outils vont devoir s'en racheter de nouveaux à cause de l'entrée en vigueur du système métrique. J'estime, tout comme le député de Winnipeg-Nord, qu'il serait approprié d'étudier cette

Impôt sur le revenu

déduction de \$250 ou de \$400 et d'essayer d'évaluer plus soigneusement quelles sont les véritables dépenses supportées par les intéressés afin d'être équitables à leur endroit. Je n'ai pas eu l'impression que ce serait un cauchemar administratif aussi terrible que le prétendait le secrétaire parlementaire.

Le vice-président adjoint: Le député de Timiskaming a la parole.

Une voix: Lequel?

Des voix: Qu'ils prennent donc tous deux la parole ensemble.

M. Peters: Étant donné que l'un de nous vient de l'Ontario et l'autre du Québec et que nos circonscriptions connaissent exactement les mêmes problèmes, nous tiendrons probablement les mêmes propos et nous appuierons l'amendement inscrit au *Feuilleton*. Monsieur le président, je suis surpris que le secrétaire parlementaire puisse prétendre qu'il règne de l'équité dans cette disposition. Le système n'est pas équitable, ce que tout le monde sait d'ailleurs. Pour accomplir son travail, un médecin doit se rendre en voiture à son bureau et à l'hôpital—il doit se rendre en auto depuis son bureau jusqu'à l'hôpital et vice versa, et peut-être même visiter un patient chez lui, bien que peu de médecins le fassent encore aujourd'hui. Le fait est qu'ils ont tous de grosses voitures et qu'ils peuvent déduire une partie de leurs frais d'automobile. C'est le cas de tous, sauf les ouvriers ordinaires, ceux qui se rendent au travail avec leur boîte à lunch. Les ouvriers n'ont pas le droit de déduire quoi que ce soit. Nous leur permettons maintenant de déduire \$150. Cette déduction peut s'appliquer à ce qu'on veut, aux vêtements, aux outils ou au transport. Mais dans ma propre circonscription et dans l'autre circonscription de Témiscamingue un grand nombre de mines ont fermé leurs portes et, pour trouver un emploi, les travailleurs doivent parcourir 40 ou 50 milles en automobile. Leurs dépenses d'automobile réduisent ce qu'ils gagnent. N'importe qui sauf un travailleur ouvrier serait autorisé à déduire une partie de ce montant. Avant d'être élu à la Chambre, j'avais un emploi qui me donnait droit à une automobile fournie par la maison, mais les employés n'étaient pas autorisés à s'en servir pour aller à l'église.

Une voix: Quelle honte!

M. Peters: Nous ne pouvions pas prendre l'automobile pour aller faire les courses, mais cela ne me dérangeait pas parce que ma femme avait une automobile et pouvait s'en occuper seule.

Une voix: Pouvait-elle aller à l'église pour vous?

M. Peters: Oui, elle pouvait aller à l'église pour moi si elle le voulait. Nous étions obligés de déclarer nos frais pour cette automobile. C'était l'un des aspects ridicules de la situation. Il y a eu un procès à ce moment-là au sujet du montant à déduire. On a dit qu'il fallait déduire 25 p. 100 des frais de voiture pour son utilisation à des fins non professionnelles. J'avais deux voitures. Je parcourais 50,000 ou 60,000 milles par année. La part non professionnelle ne devait certainement pas être très élevée. Dans ma déclaration j'en ai soustrait 10 p. 100 pour utilisation extra-professionnelle, au lieu de 25. Il n'y a pas eu de discussion. Le ministère ne cherche pas la petite bête.